

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT

36/544 DU 22/1/86 ? JAK  
DECRET N° /MTERFPPS-DGFP-DGPCE-DDGFP.-SA\*  
portant promotion au titre de l'année 1985, de  
certains Inspecteurs de l'Enseignement Primai-  
re des cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des services sociaux (Enseignement) de la Ré-  
publique Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE,

LISSAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n° 076/84 du 7/12/1984, portant ratification de l'Or-  
donnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions  
de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962, portant statut général des fon-  
ctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958, fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962, fixant le régime des ré-  
munérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962, fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/1962, portant statut généra-  
l des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP-PC du 5/7/1962, relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22/5/1964, fixant le statut com-  
mun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25/6/1965, réglementant l'avanc-  
ement des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 74/170 du 31/12/1974, abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/198/FP du 5/7/1962, fixant les échelonnements  
judiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret N° 80/630 du 27/12/1980, portant déblocage des  
avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 84/656 du 8/8/1984, portant nomination du Pre-  
mier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7/12/1985, portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85, portant organisation des  
intérim des Membres du Gouvernements ;
- ~~(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85, portant organisation des  
intérim des Membres du Gouvernements ;~~
- (/u le décret n° 85/260, déterminant le Circuit d'Approbation  
des Actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des situations  
Administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 86/543 /MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 22/1/86,  
portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1985, de certains  
Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie  
I des services sociaux (Enseignement), de la République Populaire du Congo ;

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE : .../...

ARTICLE 1er sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1985, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services sociaux (Enseignement), de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent, ACC = Néant :

AU 3° ECHELON :

- ABOUTA (Daniel), P/C du 15.09.1985 Niari
- DHELLOT (Charles Vital), P/C du 22.09.1985 Pool
- (Florentin),
- NTIRI (Bernard), P/C du 01.10.1985 Brazzaville
- SITA (Etienne), P/C du 01.10.1985 Brazzaville
- TATY-TATY (Jean Louis), P/C du 25.09.1985 Kouilou
- WELLO (Raymond), P/C du 24.01.1985 Kouilou
- MOUANGA (Paul), P/C du 04.10.1985 Lékoumou

AU 4° ECHELON :

- MAVOUNGOU-MAKAYA née NTOULA, P/C du 25.09.1985 Brazzaville
- (Juliennne),
- BANDO-MONGOHINA (Gaston), P/C du 01.10.1985 Brazzaville
- BIYOUDE (Gabriel), P/C du 03.04.1985 Brazzaville
- DISSOLOKELE (Michel), P/C du 01.09.1985 Kouilou
- ITOUA-YOYO AMB IANZI, P/C du 01.10.1985 Brazzaville
- KOUNOUNGA (Esaïe), P/C du 15.09.1985 Pool
- LOKOLO (Jean Bruno), P/C du 01.09.1985 Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où ~~le~~ soin sera /-

Brazzaville, le 22 AVRIL 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,  
Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

- JORPC ..... 1
- DCF ..... 2
- DGB ..... 2
- SGEFA ..... 2
- DGFP/DGPCE ..... 4
- DOSSIERS/DPA ..... 28
- DOSSIERS/GFP-DGPOE ..... 28
- SGG/DPAD ..... 2
- INTERESSES ..... 14
- MEFA-CAB ..... 2
- DPAA-SP ..... 5
- C. P. MEFA ..... 1
- FETRASSEIC ..... 1
- PERMANENCE DU PCT. 1
- DREFA/NIARI ..... 2
- DREFA/LEKOUMOU ..... 2
- DREFA/KOUILOU ..... 2
- DREFA/POOL ..... 2
- DREFA/BYVILLE ..... 2
- BST/DGFP ..... 2